

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01695

Numéro SIREN : 507 475 796

Nom ou dénomination : A2C Elec

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 17226

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE DE LUNEL**
136 AVENUE DES ABRIVADOS
34404 LUNEL CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS A2C Elec
115 chemin de Landau

Identification du destinataire

34160 BOISSERON

Insp. IFU

N° dossier

50747579600011

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Travaux d'installation électrique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **5 414** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐

Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐

Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

"CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL"

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

ALLIANCE AUDIT SUR **REC SARE** 86 Boulevard de Strasbourg
Résidence l'Ecu au capital de 7500 € 34000 MONTPELLIER

0499136650

- Conseil :

Contact : 04 34 50 48 08

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

Commercial : 06 62 65 12 82

BOISSERON

N° d'agrément

SIRET : 507 475 796 00011

Signature et qualité du déclarant

A le

Désignation de l'entreprise		SAS A2C Elec		115 chemin de Landau		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		34160 BOISSERON						
SIRET		5 0 7 4 7 5 7 9 6 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122021		31122020		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	40 059	030	39 301	758	665	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 150	042		1 150	950	
	Total I (5)	044	41 209	048	39 301	1 908	1 615	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	28 348	052		28 348	29 895
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070				
		072	266	074		266	343	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	37 493	086		37 493	37 871	
	Charges constatées d'avance *	092	112	094		112	4 153	
	Total II	096	66 219	098		66 219	72 261	
	Total général (I + II)	110	107 428	112	39 301	68 127	73 876	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500		7 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		397		344		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		7 552		6 532		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		6 321		1 073		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		21 769		15 449			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		17 331		14 904		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		29 027		43 522		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		46 357		58 427			
Total général (I + II + III)	180		68 127		73 876			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	818		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2C Elec		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021	Exercice N-1 clos le 31122020			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210				
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { services * } intracommunautaires	215		214				
		217		218	197 297	205 066		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(2 500)	(5 000)		
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226		1 000		
Autres produits			230	5				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	194 802	201 067		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	67 898	83 306		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(954)	(415)		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	37 466	30 264		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 379	244	1 804	2 018		
	Rémunérations du personnel *			250	62 537	61 499		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	18 855	21 999		
	Dotations aux amortissements *			254	524	464		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	10	151		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	188 141	199 287	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 661	1 780		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	10	1		
	Produits exceptionnels (IV)			290	705			
	Charges financières (V)			294				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	243	708		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	812			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 321	1 073	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	812			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	33			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991				
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344				
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127				
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	7 166	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : * 1 752 dont imputés sur le résultat :					360	1 752		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	5 414	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A2C Elec
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 115, Chemin de Landau, 34160 BOISSERON
507 475 796 RCS Montpellier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution proposée et adoptée

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 6 320,50 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice : | 6 320,50 euros |
|-----------------------------------|----------------|

Section 2 - Affectation

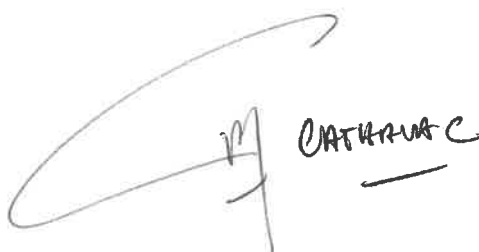
- | | |
|---|----------------|
| ▪ A la réserve légale , soit | 316,02 euros |
| ▪ Au compte « autres réserves » , soit | 6 004,47 euros |
- qui s'élève ainsi à 13 555,98 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 21 769,47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



CATHERINE C